

Initiales de la présidence

Procès-verbal

Initiale de la direction

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

No de la résolution ou
annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la 7e séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire
2025-2026 tenue le 15 juin 2026 à 18h00, en présence.

PRÉSENCES

Lessard, Caroline	Direction-adjointe
Desrosiers, Caroline	Parent
Dupuy, Didier	Personnel de soutien
Farrell, Eva	Enseignante
Gabbay, Joël	Enseignant
Licea, Sara	Parent
Néron, Jessica	Parent
Pelletier, Marie-Elen	Direction
Régimbald, Émilie	Parent
Roux, Marie-Christine	Enseignante
Sempels, Anne	Parent
Vézina, Marie-Christine	Parent

ABSENCES

Corsius, Linda	Parent
Prévost, Brigitte	Service de garde

Initiales de la présidence

Initiale de la direction

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidence accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h25.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jessica Néron présente l'ordre du jour. Les modifications suivantes sont apportées :

- **8A:** Le dossier n'étant pas finalisé, la prise de décision est reportée à une séance ultérieure.
- **8D:** Le point est retiré de l'ordre du jour et reporté à la séance du mois d'août.

Cet ordre du jour est proposé par Jessica Néron et appuyée par Marie-Christine Roux. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité après modification.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE FÉVRIER ET D'AVRIL

- **Procès-verbaux de février et d'avril:** Adoptés sous réserve de la correction de quelques coquilles.
- **Procès-verbal de mai:** Proposé par Anne Sempels, appuyé par Didier Dupuy et adopté à l'unanimité.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune affaire découlant du procès-verbal.

5. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

6. INFORMATIONS

a) Suivi du projet éducatif (Art. 37 et 97.1)

- 74 % des élèves déclarent aimer venir à l'école, un résultat qui rejoint les tendances observées dans le questionnaire sur le bien-être.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

- Les prochaines données analysées porteront sur la lecture, avec une attention particulière portée aux résultats de 2^e année et à leurs écarts par rapport aux autres niveaux.
- L'année scolaire à venir sera la dernière étape du projet éducatif actuel avant sa révision complète.
- Le document de suivi détaillé est déposé aux archives de la séance.

b) Suivi du sous-comité allergies

- L'élaboration du plan pour l'année à venir n'a pu être finalisée. Il sera présenté lors de la prochaine séance du conseil d'établissement en août.
- L'année scolaire prochaine servira de période de transition en vue des changements prévus pour l'année suivante.

c) Suivi consultations parents (LIP art. 89.1)

- 86 % des répondants se disent satisfaits. 86 % des parents expriment un intérêt pour des activités parascolaires organisées après les classes.
- **Période du dîner:**
Actuellement, les élèves dînent à 11 h 12 pour débiter l'activité à 11 h 30. Il est suggéré de faire dîner les élèves après l'activité. Un suivi sera fait avec Dimension Sportive et Culturelle afin d'assurer un encadrement adéquat de la période du repas.

d) Suivi cour d'école

Aménagements prévus:

- Installation à venir du mur d'escalade et fixation du panier de basket-ball au mur.

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

de l'École du Dôme

- Pose d'une nouvelle clôture autour de la cour des maternelles (bien qu'elle doive probablement être remplacée lors de la réfection complète de cet espace).
- **Discussion sur la structure maternelle:** L'option de démolir complètement la structure actuelle en attendant les travaux a été évoquée. Un membre s'y oppose en raison du gaspillage financier que cela engagerait.
- **Budget et subventions:** Les coûts seront répartis en tenant compte des subventions obtenues, maintenant ainsi un budget raisonnable.

Suivi CSSPO

- **Corrections concernant le Fonds 3:** La direction réitérera les faits, plusieurs éléments véhiculés étant inexacts (ex.: destinataires du Fonds 3, mention d'une cour TSA reçue).
- **Processus et matériaux:** Un suivi sera fait concernant l'affirmation selon laquelle les éléments évoqués correspondaient aux esquisses, ce qui sous-entendrait le non-respect des processus établis. De plus, les responsables des travaux devront aviser la direction en cas d'indisponibilité des matériaux.
- **Sécurité:** À la demande d'un membre, la direction vérifiera la possibilité d'ajouter une porte sur le petit chemin à l'avant (près de la cour des maternelles) afin de sécuriser l'espace et d'éviter que des enfants ne quittent la cour.

e) AGA 2026-2027

- La date sera le 16 septembre 2026, à 18h30.

f) Suivi du fond 3: Bilan des campagnes de financement et suivi des subventions

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

- Campagne de vente de pizzas: L'activité (option pizza au fromage) a remporté un franc succès. La formule organisée sur 3 blocs, au lieu de 2, a permis de dégager un profit de près de 15 800 \$.
- Collecte de canettes: La campagne de récupération de canettes s'avère également une levée de fonds très rentable.

g) Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1)

- Contrairement aux prévisions, aucune hausse des incidents ou des signalements n'a été observée au mois d'avril.

Sur proposition de Jessica Néron, il est résolu à l'unanimité de prolonger la séance de 15 minutes.

7. CONSULTATION

- Aucune consultation

8. DÉCISIONS

CE # 25-26-7-01

a) Adoption du budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire (Art. 95)

Il est proposé d'adopter le budget en pièce-jointe. Il est proposé par Dider Dupuy, appuyé par Joël Gabbay, et résolu à l'unanimité.

D'APPROUVER le budget annuel de l'école pour l'année scolaire 2026-2027 tel que déposé.

CE # 25-26-7-02

b) Approbation de l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par le centre de services scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école (art. 93)

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Initiale de la direction

de l'École du Dôme

La direction informe le conseil des changements de locaux prévus pour le personnel enseignant. L'affectation générale des espaces demeurant inchangée, aucune prise de décision n'est requise.

CE # 25-26-6-03

- c) Fournisseur pizza 2026-2027- Le conseil d'établissement approuve toute contribution financière exigée en application de l'article 3, du troisième alinéa de l'article 7 ou du troisième alinéa de l'article 292, proposée par le directeur de l'école. Il doit, avant d'approuver toute contribution, tenir compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées (LIP 75.0.1)**

Considérant la satisfaction générale envers les services du fournisseur actuel;

Sur proposition de Marie-Christine Roux, appuyée par Didier Dupuy, il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le fournisseur de pizza pour l'année 2026-2027.

CE # 25-26-6-04

- d) Approbation du fournisseur agenda- Le conseil d'établissement approuve toute contribution financière exigée en application de l'article 3, du troisième alinéa de l'article 7 ou du troisième alinéa de l'Article 292, proposée par le directeur de l'école. Il doit, avant d'approuver toute contribution, tenir compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées (LIP 75.0.1).**

Considérant le tableau comparatif des offres présenté par la direction;

Sur proposition de Émilie Régimbald, appuyée par Marie-Christine Roux, il est résolu à l'unanimité:

du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

D'APPROUVER Laurentin comme fournisseur pour les agendas pour l'année 2026-2027.

9. DIVERS

a) Mot de la direction

Direction sortante: Mme Pelletier exprime sa gratitude envers les membres du conseil d'établissement. Elle souligne l'importance de la rigueur de leurs travaux et la valeur de la démarche menée pour le bien-être des élèves. Elle encourage le conseil à poursuivre cette veille active et remercie chacun pour son engagement et sa rigueur, qui font une réelle différence dans l'organisation de l'école. Elle conclut en soulignant que l'école est entre de bonnes mains avec Mme Lessard.

Direction entrante: Mme Caroline Lessard prend la parole pour remercier le conseil et exprime son désir de travailler main dans la main avec l'équipe et les membres du conseil d'établissement pour l'année à venir.

10. PROCHAINE SÉANCE

- Le mercredi 26 août 2026 à 18h00, en présentiel.
 - a) Rapport annuel 2025-2026
 - b) Plan pour les allergies

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20h39

Jessica Néron

Présidence

Marie-Elen Pelletier

Direction